

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de Pont de Beauvoisin - Savoie

12012022 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **douze décembre deux mille vingt-deux à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie et sous la présidence de Christian BERTHOLLIER, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 06 décembre 2022

Présents : M. Christian BERTHOLLIER, Maire, Mme Myriam FERRARI, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Anny LABARRE, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, M. François DEUDON, M. Olivier CASTELIN, Mme Louisa BELAGGOUNE, M. Abdelkader DJELLAD, M. Thierry MERMET-PEROZ, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Geneviève VILLETON, Mme Catherine FERRARI, M. Pascal LECOCQ, M. François MEDIMEGH

Absents excusés : M. Daniel PEYSSONNERIE, Mme Monique SANVIDO et M. Gérard GOZE

Pouvoirs : Mme Monique SANVIDO à Mme Myriam FERRARI et M. Gérard GOZE à M. Daniel LOMBARD

Quorum	10
Présents	16
Pouvoirs	2
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : Mme Céline YACONO

OBJET : AMENAGEMENT DE LA PLACE CAROUGE - LOT N° 02 – B ETON ET PIERRES NATURELLES - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération n° 07012021 en date du 26 juillet 2021 approuvant le marché d'un montant de 192 043.40 € HT (230 452.08 € TTC) passé avec l'entreprise LAQUET de Lapeyrouse Mornay (26201) pour les travaux d'aménagement de la Place Carouge, lot n° 02 – Béton et pierres naturelles.
- la délibération n° 10022022 en date du 13 octobre 2022 approuvant l'avenant n° 1 au marché d'un montant de 4 783.20 € HT (5 739.84 € TTC) passé avec l'entreprise LAQUET de Lapeyrouse Mornay (26201) pour les travaux d'aménagement de la Place Carouge, lot n° 02 – Béton et pierres naturelles.

Considérant que le maître d'œuvre a commis une erreur dans le calcul des prix unitaires des prestations supplémentaires,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'annuler la délibération prise en date du 13 octobre 2022 pour plus-value de **4 783.20 € HT (5 739.84 € TTC)** et d'approuver l'avenant n° 1 pour une plus-value de **5 018.80 € HT (6 022.56 € TTC)**.

Le nouveau montant du marché est porté à **197 062.20 € HT (236 474.64 € TTC)**, soit une augmentation de **2.54 %** du marché initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **ANNULE** la délibération n° 10022022 prise en date du 13 octobre 2022 pour l'avenant N° 1 au marché de travaux pour l'aménagement de la place Carouge - lot n° 02 – Béton et pierres naturelles à conclure avec l'entreprise LAQUET de Lapeyrouse Mornay (26201) pour un montant de **4 783.20 € HT (5 739.84 € TTC)**
- **APPROUVE** l'avenant N° 1 au marché de travaux pour l'aménagement de la place Carouge - lot n° 02 – Béton et pierres naturelles à conclure avec l'entreprise LAQUET de Lapeyrouse Mornay (26201) pour un montant de **5 018.80 € HT (6 022.56 € TTC)**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'entreprise LAQUET de Lapeyrouse Mornay (26201) ainsi que toutes les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Christian BERTHOLLIER

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.